

La nouvelle programmation FSE 2007 - 2013

Ce qu'il faut savoir

La nouvelle programmation change de temporalité, de niveau de ressources, de ventilation des crédits et de procédure.

■ La temporalité

La convention 2007 - 2008 se fera sur deux ans plutôt que trois comme dans les années antérieures aux fins de permettre un temps de réorientation des politiques après 2008.

■ Le niveau de ressources

La nouvelle programmation a réduit les niveaux de ressources.

■ La ventilation des crédits

La gestion des fonds FSE sera assurée par les acteurs publics :

- collectivités territoriales,
- organismes intermédiaires.

Les acteurs publics devront rendre compte au FSE de l'utilisation de ces fonds : le contrôle est opéré sur la réalisation des actions financées.

■ La procédure

La nouvelle programmation privilégie l'appel à projets, conséquences :

- c'est aux porteurs de projets de répondre aux appels à projets,
- Il y aura un ou deux appels à projets par an, avec possibilité de reconduction des projets d'une année sur l'autre.

Ce changement de procédure permettra :

- d'avoir des projets liés les uns à côté des autres,
- d'éviter les doublons et l'interprétation propre de l'instructeur.

Important

Pour les appels à projets 2007 - 2008,

- l'instructeur instruira le dossier à partir de mi-novembre 2007,
- il est important de prendre contact avec l'instructeur. Les raisons sont simples :
 - il garde sa fonction de conseil,
 - il a une connaissance du territoire et des partenaires.
- l'instruction se fera au niveau régional quand l'appel à projet sera régional,
- et au niveau départemental quand l'appel à projet sera départemental.

À noter

Pour répondre à un appel à projet, il faut bien définir les objectifs et les indicateurs qui devront être atteints et qui s'inscriront de fait dans la recherche de la conformité aux priorités énoncées dans les appels à projets. Cette nouvelle procédure a pour effet d'amener à un travail en partenariat. En ce sens, « la voie vertueuse pour obtenir des financements FSE, c'est de se rapprocher des autres partenaires, il ne faut pas y aller seul ».

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le centre ressources du réseau :
centreresources.national@chantierecole.org ou visiter le site Internet : www.fse.gouv.fr.